

LE RENDEZ-VOUS
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Mans - 26/27/28 Juin 2007

Qui ? -

Les géomètres-experts, les stagiaires, les collaborateurs cadres
Les professions voisines (experts agricoles et forestiers, enseignants, notaires,...)
Les géomètres étrangers francophones

Quoi ?

30 modules de formation techniques, juridiques et de gestion (voir le programme détaillé).
Des ateliers "à la carte", par demi-journée de trois heures, durant trois jours de formation.
Chaque participant choisit les formations qu'il souhaite et le(s) jour(s) de sa présence.
Une attestation de formation validante est remise, dans le cadre de l'obligation de formation continue imposée à la profession.

Où ? Les ateliers se déroulent dans les salles de cours et les amphithéâtres de l'ESGT, au Mans (1 bd Pythagore 72000 Le Mans)
Des navettes sont prévues entre l'école et la gare (matin et soir) et en direction des hôtels.
Les déjeuners sont inclus dans le coût de la formation

Comment ? Des formateurs choisis dans et hors de la profession (ICH, DGUHC, Avocats,...) pour s'assurer des meilleures compétences sur les sujets traités.

Pour s'inscrire

Ce dossier contient un bulletin d'inscription à remplir et à renvoyer avec votre règlement. Il contient également un bulletin (facultatif) de réservation hôtelière.

Attention, les places sont limitées pour certains ateliers, et les inscriptions se font dans l'ordre de réception des bulletins.

Cabinet

Nom Prénom

Adresse

Adresse

Code postal Ville

Tél Fax Mail

1. Statut

- Géomètre Expert - N° inscription à l'ordre : _____
- Collaborateur Stagiaire
- Autre Profession : _____

2. Date d'arrivée

- Lundi 25 juin Mardi 26 juin Mercredi 27 juin Jeudi 28 juin

3. Date de départ

- Mardi 26 juin Mercredi 27 juin Jeudi 28 juin

4. Moyen de transport

- Train – souhaite recevoir ____ fichet(s) de réduction SNCF
- Arrivera à la Gare du Mans à _____ heures
 - Partira de la Gare du Mans à _____ heures
- Propres moyens

5. Droits d'inscription

Les droits d'inscription comprennent l'accès aux ateliers de formation, les pauses, les déjeuners et la remise de documents. Les journées ne sont pas divisibles.

Journées de Formation	Votre choix (mettre une X)	Inscription avant le 13 avril	Inscription après le 13 avril
Forfait 3 jours			
Mardi 26 - Mercredi 27 - Jeudi 28		665 € TTC	735 € TTC
Forfait 2 jours			
Mardi 26 et Mercredi 27		520 € TTC	575 € TTC
Mercredi 27 et Jeudi 28		520 € TTC	575 € TTC
Mardi 26 et Jeudi 28		520 € TTC	575 € TTC
Forfait 1 jour			
Mardi 26		330 € TTC	365 € TTC
Mercredi 27		330 € TTC	365 € TTC
Jeudi 28		330 € TTC	365 € TTC
Total Journées de Formation			

6. Ateliers de Formation

La participation aux ateliers de travail des Universités d'Eté se fait sur inscription préalable.

Afin de gérer votre présence dans les meilleures conditions, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire en fonction du tableau planning ci-joint.

Publi-Topex se réserve le droit de modifier la fréquence, la date et la tenue des ateliers en fonction des inscriptions. Les inscriptions aux ateliers se feront par ordre d'arrivée.

Date	Numéro	Thème ...
Mardi 26 - Matin		
Mardi 26 - Après-midi		
Mercredi 27 - Matin		
Mercredi 27 - Après-midi		
Jeudi 28 - Matin		
Jeudi 28 - Après-midi		

7. Les soirées

Soirées	Nb de personnes	Prix en Euros TTC
Mardi 26 - Soirée Barbecue		40 Euros TTC
Mercredi 27 - Soirée Bowling		75 Euros TTC
Total Soirées		

Cabinet
Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville
Tél Fax Mail

Afin de simplifier votre participation 2^{èmes} Universités d'Été des Géomètres-Experts, nous nous chargeons de gérer l'intégralité de votre réservation à l'hôtel que vous aurez sélectionné. Nous vous remercions de joindre à ce bulletin un chèque correspondant à la durée de votre séjour à l'ordre de **Publi-Topex**. Les prix indiqués **comprennent la chambre, le petit-déjeuner et la taxe de séjour**.

A votre départ, vous devrez régler à l'hôtel uniquement vos extras. Votre confirmation de réservation vous sera adressée par courrier sous 15 jours après réception de votre bulletin.

Dates de réservation

- Nuit du Lundi 25 juin au mardi 26 juin
- Nuit du Mardi 26 juin au mercredi 27 juin
- Nuit du Mercredi 27 juin au jeudi 28 juin

Chambre souhaitée

- Single
- Double
- Twin – 2 lits

Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer avec le chiffre **1** (dans la colonne « votre choix ») l'hôtel que vous avez sélectionné. Compte tenu des disponibilités indiquées, les réservations de chambre seront attribuées par ordre d'arrivée du bulletin d'inscription. Le cas échéant, merci de bien vouloir nous indiquer vos choix 2 et 3 dans la colonne prévue à cet effet.

Hôtels ****	Votre choix	Single	Double	Nb de nuit (s)	Total TTC
Grand Hôtel Mercure		162 €	175 €		
Hôtel Concordia		143 €	155 €		
Hôtels ***	Votre choix	Single	Double	Nb de nuit (s)	Total TTC
Marine Hôtel		149 €	160 €		
Emeraude Hôtel		68 €	78 €		
Hôtels **	Votre choix	Single	Double	Nb de nuit (s)	Total TTC
Campanile		67 €	75 €		
Green 7 - Confort		67 €	75 €		
Green 7 - Standard		60 €	68 €		

Conditions d'annulation par inscription : 31 jours avant l'arrivée : 25% du montant total – Entre 30 et 20 jours avant l'arrivée : 50% du montant total - Entre 20 et 15 jours avant l'arrivée : 75% du montant total – Moins de 15 jours avant l'arrivée : 100% du montant total

RÉCAPITULATIF DE VOTRE INSCRIPTION

Récapitulatif	Prix en Euros TTC
Journées de Formation	
Soirées	
Montant Total TTC	
Hébergement TTC	
Assurance annulation facultative	25.00
Total Participation TTC à régler	

Une facture détaillée mentionnant le coût de la formation, le montant de la TVA à 19,6% et à 5.5% vous sera adressée à réception de votre inscription.

Je joins à la demande d'inscription un chèque **du montant total de ma participation** à l'ordre de :
PUBLI-TOPEX.

Merci de retourner votre inscription et le règlement à
CL Communication - BP 103 - 69643 Caluire cedex
Tél. 04 78 08 42 74 – Fax : 04 78 08 42 23 – Email : lepainteur@clcom.fr

Conditions Générales d'Inscription

Réservations

Les réservations sont traitées par date de réception des bulletins d'inscription accompagnés de leur règlement. Une confirmation récapitulative et une facture détaillée mentionnant le coût de formation et le montant de la TVA vous seront adressées à réception. Seul le règlement valide votre inscription. Tout document envoyé sans règlement n'aura pas valeur d'inscription.

Conditions de modifications

Toute modification survenant après le 11 mai entraînera des frais forfaitaires de 10 euros.

Condition d'annulation – Assurance facultative

Remboursement des sommes versées par un congressiste et empêché de se rendre au congrès pour des motifs justifiés tant personnels que professionnels. Sans adhésion à cette assurance facultative, aucun remboursement ne sera effectué sauf conditions spécifiques sur l'hébergement (cf. page 3).

Organisation

Les 2^{èmes} Universités d'Eté des Géomètres-Experts sont organisées par la société Publi-Topex. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le lieu de leur déroulement ou le contenu de leur programme si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent.

Responsabilité

La société Publi-Topex est responsable civilement en sa qualité d'organisateur des Universités d'Eté dont il assure la réalisation. Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre aux dommages causés par des tiers aux participants. Les participants et personnes accompagnantes doivent obligatoirement être couverts par une police d'assurance responsabilité civile vis-à-vis des tiers.

Cachet et Signature

A
Le

Votre signature ci-contre vaut approbation des
Conditions Générales d'Inscription

TABLEAU DES ATELIERS

Thème	Durée	n°	Mardi 26	Mardi 26	Mercredi 27	Mercredi 27	Judi 28	Judi 28
			matin 10h00 à 13h00	AM 14h30 à 17h30	matin 10h00 à 13h00	AM 14h30 à 18h00	matin 10h00 à 13h00	AM 14h30 à 17h30
Les assurances	1 journée	F1						
Les DA numériques	½ journée	F2						
La réforme des autorisations d'urbanisme	2 journées	F3						
Le bornage	1 journée	F4						
Les enjeux de la nouvelle CCN, comment la mettre en œuvre	½ journée	F5						
La formation : entretien professionnel, le DIF et le CIF	½ journée	F6						
La communication : approfondissement	½ journée	F7						
La cession, reprise de cabinet et les modes d'exercice	½ journée	F8						
Le nouveau code de la propriété des personnes publiques	½ journée	F9						
L'expertise judiciaire	1 journée	F10						
La copropriété : étude de cas	½ journée	F11						
Les divisions en volume : initiation	½ journée	F12						
Les divisions en volume : approfondissement	½ journée	F13						
Le géoréférencement avec TERIA : nouvelles pratiques, nouveaux usages	½ journée	F14						
L'arrêté 2003 sur les classes de précision	½ journée	F15						
Les travaux spéciaux et les techniques utilisées	½ journée	F16						
La gestion des eaux pluviales : droit & techniques	1 journée	F17						
Les associations syndicales et les AFU : initiation	½ journée	F18						
Les AFU : approfondissement	½ journée	F19						
La PVR : cas pratiques	½ journée	F20						
Le montage d'opérations d'urbanisme : quels outils opérationnels ?	1 journée	F21						
Le PLU : approfondissement	1 journée	F22						
Le code des marchés publics : application à la profession	1 journée	F23						
Les servitudes	1 journée	F24						
Les divisions foncières : étude de cas	½ journée	F25						
La fiscalité immobilière	1 journée	F26						
Les diagnostics immobiliers : la réglementation	½ journée	F27						
L'estimation immobilière	1 journée	F28						
Management d'entreprise	½ journée	F29						
Démarche qualité	½ journée	F30						

2 Jours

Journée

½ Journée

2èmes Universités d'Eté

DEUX SOIREES
CONVIVIALES

Mardi 28 juin 2007 : "Garden partie"

Grande soirée Barbecue dans les jardins de l'ESGT. L'occasion de se retrouver entre confrères autour d'un grand buffet et de délicieuses grillages cuites à la braise, devant vous.

Une soirée de détente, de dialogues et de rencontre.

Sans oublier les surprises de l'anniversaire des 160 ans de Publi-Topex...

Mercredi 29 juin 2007 : "Soirée Boules et Quilles"

Venez tester votre habileté au Bowling !

Une trentaine de pistes sont à votre disposition dans un lieu entièrement privatisé. Du néophyte au joueur confirmé, les quilles n'attendent que vous.

Animations, challenges, compétitions seront au rendez-vous.

Fatigué du Bowling ? Vous pourrez alors passer au billard ! 6 tables à votre disposition plus une grande table de snooker.

Buffet à volonté toute la soirée.

Les assurances

Atelier F1 1 Journée Mardi

Le droit des assurances : responsabilité civile professionnelle, responsabilité civile d'exploitation, responsabilité décennale. La garantie subséquente. Le devoir de conseil (définition de la mission, lettre de commande, ordre de mission). La déclaration et l'instruction du sinistre.

Risques des salariés. Atteinte à l'environnement

La Responsabilité Civile du Géomètre Expert

Statistiques fréquence des sinistres, nombre, nature, ...). Gestion d'un sinistre (déclaration, provision, assistance, règlement, ...). Sensibilisation sur l'adéquation du contrat et les minima garantis en fonction de l'activité du cabinet et sur la couverture des activités occasionnelles

Les conseils de prévention

Le cas particulier de l'implantation

(Formation rendue obligatoire par l'OGE)

Les DA numériques

Atelier F2 1/2 Journée Mercredi matin

Présentation générale. Le format d'export (définition des termes et des objets., description du format d'export, ce qui est strictement nécessaire). Savoir lire dans le fichier ".txt " ce qui a été transféré au cadastre.

La pratique du DA numérique en DAO à l'aide du logiciel de DAO (TopStation) : l'import des données image ou vecteur, le traitement du DA. Présentation de plusieurs cas de figures différents (méthodes par cotes de rattachements et par intégration de levé. L'export.

Les outils mis à disposition par les éditeurs de logiciels.

La mise en œuvre sur le terrain. Les circuits entre le CDIF et le GE

L'instruction éditée par la DGI et la pratique sur le terrain.

Les objectifs : performance et technicité accrues pour le géomètre-expert, dématérialisation complète du DA, en parallèle avec la dématérialisation des actes pour la DGI.

(Formation rendue obligatoire par l'OGE)

La réforme des autorisations d'urbanisme

Atelier F3 2 jours Mardi et Mercredi

Le décret du 5 janvier 2007 a profondément modifié le régime des autorisations d'urbanisme.

Les aspects juridiques de la réforme (1 journée). La déclaration préalable et les nouveaux permis (de construire, d'aménager, de démolir) regroupant toutes les anciennes autorisations. Les nouvelles règles du certificat d'urbanisme. Les nouvelles règles en matière de lotissements. Les règles de contentieux.

Le volet architectural et paysager (1 journée) qui découle de cette réforme et sa mise en œuvre par le géomètre-expert.

(Formation rendue obligatoire par l'OGE et reprise en région en 2007 - participants : géomètres-experts n'ayant pas suivi la formation en région et collaborateurs)

Le bornage

Atelier F4 - 1 journée Jeudi

Les aspects juridiques du bornage. La délimitation (principe, fragilité, force probante)
Le cadastre (origines, finalité, rôle dans les mutations foncières, valeur, force probante du cadastre, conflits). La prescription acquisitive

Comment définir la limite exacte de deux propriétés

L'exercice de l'action en bornage

Le bornage et le descriptif du L 111-5-3 du Code de l'Urbanisme (principe de l'information de l'acquéreur, responsabilité de l'auteur du descriptif, différents cas de figures, contenu du descriptif).

(Formation rendue obligatoire par l'OGE).

Attention : cette formation n'est pas validante pour les géomètres-experts stagiaires

Les enjeux de la nouvelle convention collective nationale

Atelier F5 1/2 Journée Jeudi matin - Jeudi après-midi

Évolution des salariés et de leurs compétences, politique salariale, formation professionnelle, politique de prévoyance de la branche, négociation paritaire régionale, dialogue social dans les entreprises et nouvelles dispositions du droit social : au cours d'un commentaire de la nouvelle CCN, une information complète et les réponses habilitées aux questions d'application pour les cabinets de géomètres-experts.

La formation professionnelle des salariés

Atelier F6 1/2 Journée Mardi matin , Mardi après-midi , Mercredi matin Mercredi après-midi

La formation professionnelle comme levier d'évolution pour les salariés et les entreprises, l'entretien professionnel et le DIF, les périodes de professionnalisation, les CQP, l'apprentissage, le plan de formation des entreprises et la contractualisation des évolutions professionnelles au sein de la branche ou encore l'optimisation de fonds accrus pour la formation professionnelle seront autant de thèmes abordés au cours de cet atelier.

Réussir sa communication

Approfondissement

Atelier F7 1/2 Journée Mardi matin, Mardi après-midi, Mercredi matin, Mercredi après-midi

Optimiser sa communication personnelle

Le contact avec les autres : établir une confiance réciproque

La prise de parole : structurer et animer son discours

Concevoir la communication de son entreprise

Les trois composantes de la communication : l'arc, la flèche, la cible

L'élaboration du message : l'ensemble des points clés à aborder

Exercices pratiques.

Les modes d'exercice de la profession

La cession et la reprise de cabinet

Atelier F 8 - 1/2 journée Jeudi matin - Jeudi après-midi

Les aspects juridiques du mode d'exercice (individuel, société de personnes et de capitaux). L'impact de la fiscalité (imposition des bénéficiaires, régime des droits d'enregistrement, plus-values). Le régime social du professionnel libéral et du dirigeant de société. Les dispositions comptables. La comptabilité, outil de gestion du cabinet. Choisir son mode d'exercice.

Céder ou transmettre son cabinet (cession, apport, transmission à titre gratuit). La problématique de l'opération (en individuel, en société). Quelle valeur donner aux éléments cédés. Les conséquences fiscales, juridiques et sociales. Les obligations comptables.

Le nouveau code de la propriété des personnes publiques

Atelier F9 1/2 Journée Jeudi matin , Jeudi après-midi

Les apports du nouveau code, en matière foncière et immobilière, pour la profession de géomètre-expert. Genèse du C.G.P.P.P

Améliorations touchant à la forme de l'information domaniale, ainsi qu'au fond de la législation.

- L'unification du droit domanial concernant l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, les établissements publics,
- Une définition rigoureuse du domaine public et du domaine privé,
- Une approche rationnelle de la propriété publique précédant une approche purement domaniale (acquisitions, gestion, aliénations),
- Une ouverture sur des procédures de transfert modernisées des biens entre personnes publiques,
- Une généralisation des possibilités d'utilisation optimale du domaine public (droits réels, servitudes...)
- Mesures intéressant plus particulièrement les départements d'Outre-Mer et Mayotte.

L'expertise judiciaire

Atelier F10 1 journée Mardi

Définition de l'expert judiciaire. Les intervenants dans les missions d'expertise
Les différentes juridictions. La procédure d'inscription sur les listes d'experts.
Les différentes mesures d'instruction. La liberté du juge dans le choix de la mesure d'instruction et celui de l'expert.
Les grands principes du procès civil et de l'expertise en matière civile
Le déroulement de l'expertise (étude de cas concrets)
Les honoraires.

La copropriété : étude de cas

**Atelier F11 1/2 journée - Mardi matin, Mardi après-midi,
Mercredi matin, Mercredi après-midi**

Étude de trois cas pratiques

Copropriété avec pluralité de bâtiments

Définition des bâtiments et des charges avec exercices pratiques (plans en exemple)

Scission de copropriété

Modificatifs d'un état descriptif de division en copropriété

La division en volumes : initiation

Atelier F12 - 1/2 journée Mardi matin, Mardi après-midi

Cadre juridique de la division en volumes

Définitions, champ d'application

Organisation des états descriptifs de division en volumes

Méthodologie d'établissement.

La division en volumes : Approfondissement

Atelier F13 - 1/2 journée - Mercredi matin, Mercredi après-midi

État descriptif de division en volumes avec domaine public

Cas pratique explicatif avec un équipement communal

Modificatifs d'état descriptif de division en volumes

Méthodologie d'une subdivision de volumes existant

Suivi d'un état descriptif de division en volumes : servitudes, cahier des charges et gestion

Nota : Pour les personnes qui souhaitent poser une question particulière, celle-ci pourra être envoyée par avance à la commission copropriété afin de les intégrer dans l'intervention.

Le Géoréférencement avec Teria

Nouvelles pratiques, nouveaux usages

Atelier F14 1/2 journée Mardi matin, Mardi après-midi

Rappel du contexte légal

Décret du 26 Décembre 2000 (référentiel planimétrique Métropole et Dom-Tom, référentiel altimétrique, seuils d'application)

Décret du 3 Mars 2006 (référentiel planimétrique, échéances).

Rappel technique – le Rgf 93. Systèmes de référence, projections, outils de conversion

TERIA, le réseau (répartition, apports étrangers, centre serveur)

Le logiciel (recueil des données, transformation, diffusion des corrections, critères de qualité). Évolutions techniques.

Évolution du marché.

Recherche et Développement

L'arrêté de 2003 sur les classes de précision

Atelier F15 1/2 Journée Jeudi matin, Jeudi après-midi

Les objectifs de l'arrêté.

Analyse de l'arrêté.

Mise en œuvre pratique de l'arrêté :

- Cahier des charges
- Le contrôle (appuyé sur des cas pratiques et réels)
- Incidences

Perspectives.

Les travaux spéciaux et les techniques utilisées

Atelier F16 - 1/2 journée Jeudi matin, Jeudi après-midi

Présentation historique à travers l'évolution conjointe des travaux spéciaux et des techniques utilisées.

État des lieux sur la situation en France et dans le monde.

Inventaire des compétences nécessaires à la réalisation des travaux spéciaux
Identification des besoins de formation.

La gestion des eaux pluviales : droit et techniques

Atelier F17 - 1 Journée Mardi , Mercredi

Aspects réglementaires de l'assainissement pluvial (réglementation générale, réglementation spécifique aux opérations d'aménagement urbain)

Caractéristiques des écoulements issus du ruissellement des eaux pluviales

Importance et spécificités de la pollution apportée par les eaux pluviales

Impacts des rejets urbains par temps de pluie

Les techniques pour la gestion des écoulements et des rejets de pollution par temps pluie. Études des solutions compensatoires (bassins multifonctions, stockages enterrés, tranchées d'infiltration, noues et fossés, puits d'infiltration et toits stockant).

Pour chaque solution compensatoire étudiée : description de la technique utilisée, domaine d'application (avantages, inconvénients), dimensionnement (méthode et exercices d'application), intégration dans l'aménagement, présentation de réalisation ou étude de cas

Les systèmes de dépollution des eaux pluviales spécifiques (séparateurs particuliers et à hydrocarbure). La réutilisation des eaux pluviales.

Les associations syndicales et les AFU : initiation

Atelier F18 1/2 Journée Mercredi matin , Mercredi après-midi

Le régime des associations syndicales issu de la loi du 21 juin 1865 a fait preuve d'une longévité qui s'explique par son succès auprès des professionnels de l'immobilier. On en connaît les principaux avantages, mais aussi les faiblesses : cadre légal minimum et liberté contractuelle gouvernent la constitution de l'association et ses règles de fonctionnement ; elle évite bien souvent l'application du statut lourd et inadapté de la copropriété, mais elle suppose une rédaction adaptée des statuts à son objet propre. Si la réforme de l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004 n'a pas bousculé l'institution, elle l'a sérieusement modernisée tout en laissant une très large part à la volonté de ses constituants.

L'objectif est de faire le point sur le nouveau régime des Associations syndicales, essentiellement sous leur forme d'Association syndicale libre.

Les AFU : Approfondissement

Atelier F19 1/2 Journée Jeudi matin, Jeudi après-midi

Les AFU, qui sont régies par le code de l'urbanisme, sont également soumises au nouveau régime des associations syndicales dont elles sont une variété. Elles ont vocation à réaliser des opérations de remembrement et d'aménagement des terrains en vue de leur ouverture à l'urbanisation dans des conditions juridiques et fiscales originales. Elles constituent donc un outil efficace d'aménagement, de valorisation et de gestion de la propriété foncière, notamment lorsqu'elles sont constituées sous la forme d'AFU libres de remembrement.

L'objectif est d'explorer les opportunités et les ressources qu'offrent les AFU en matière d'aménagement foncier.

La PVR : Etude de cas pratiques

Atelier F20 1/2 Journée - Jeudi matin , Jeudi après-midi

Contexte législatif et réglementaire

Le respect du principe d'égalité du citoyen devant les charges publiques

L'instauration de la PVR

Les conséquences de la PVR

Les modes de calculs de la PVR

La PVR et les autres contributions d'urbanisme

Du bon usage de la PVR

Trois études de cas pratiques mis en œuvre dans des communes.

Le montage d'opérations d'urbanisme : quels outils opérationnels ?

Atelier F 21 1 journée Mercredi , Jeudi

Les enjeux d'une opération d'urbanisme : du diagnostic au projet, prenant en compte les politiques publiques. Les règles ou les critères de la constructibilité. Le rappel des principes des participations aux équipements publics

La distinction entre une opération de construction et d'aménagement.

Analyse et présentation des différents outils ou procédures opérationnelles (la zone d'aménagement concerté Le programme d'aménagement d'ensemble. La participation pour voirie et réseaux. Le lotissement (permis d'aménager). La procédure d'aménagement foncier agricole et forestier. Le permis de construire valant division parcellaire.

Comparaison des outils (avantages, inconvénients et interdiction), au regard notamment du rôle souhaité par la commune dans la réalisation de l'opération.

Le Plan local d'urbanisme (PLU) : Approfondissement

Atelier F22 1 journée Mardi , Mercredi

Les pièces essentielles du PLU : PADD, règlement et rapport de présentation. Les motifs fréquents d'annulation

La rédaction du règlement (contenu minimum, mentions importante ou inutiles et les ambiguïtés à éviter, concordance entre règles écrites et règles graphiques).

Le PADD (contenu minimum, ce que l'on ne doit pas y trouver, cohérence avec le règlement et le rapport de présentation, importance des orientations d'aménagement).

Le rapport de présentation (utilité juridique, importance de son contenu, développement durable, impacts sur l'environnement).

La procédure d'élaboration ou de révision (les étapes clé et les écueils à éviter, l'importance de la concertation, les consultations obligatoires, le recours à la commission des sites, les temps de réflexion du conseil municipal).

Le code des marchés publics : application à la profession

Atelier F23 - 1 Journée Jeudi

Connaître les nouvelles règles de l'achat public, maîtriser la procédure adaptée, adapter les clauses contractuelles des marchés de maîtrise d'œuvre et des travaux à cette évolution.

Économie générale de la réforme. Les préalables du marché (contrats exclus, neutralité du cahier des charges, démarches mixtes, allotissement, ...). Les dispositions spécifiques (marchés à bons de commande, accords-cadres. Les organes de l'achat public, les seuils, les procédures de passation, l'accès à la commande publique, la gestion du marché (paiements et sûretés, gestion financière). Le recours à la procédure adaptée (justification, intérêt, seuils). La forme du contrat (formalisé ou non). La consultation (forme, seuils de publicité, traçabilité, soumissions, information des candidats, ...). L'analyse des candidatures (critères d'accessibilité, documents exigibles, cas particuliers des groupements et de la sous-traitance). L'analyse des offres (critères non économiques, moins-disants, ...).

Les servitudes

Atelier F24 1 journée Mercredi

Rappel des textes. La notion de servitude en droit privé

Les servitudes administratives

Les servitudes du fait de l'homme (universalité du principe, obligation du fonds dominant, servitudes continues et discontinues, apparentes et non apparentes, conditions d'établissement).

Modes d'établissement (par titre, par prescription acquisitive, par destination de père de famille). Droits et obligation pour les fonds servant et dominant.

Modes d'extinction des servitudes. Servitudes et droits indivis

Évolutions jurisprudentielles pour les différentes servitudes. L'indemnisation

La mitoyenneté (Etablissement, effets, droits et obligations, ...).

Les divisions foncières : Etude de cas

Atelier F 25 1/2 journée - Mardi matin, Mardi après-midi, Mercredi matin, Mercredi après-midi

Brefs rappels sur le principe des divisions foncières avant la réforme.
Présentation générale de la réforme appliquée aux divisions foncières.
Une nouvelle définition du lotissement.
Le permis valant division
Les divisions relevant de la déclaration préalable.
Les divisions relevant du permis d'aménager.
Le devenir du partage successoral.

La fiscalité immobilière

Atelier F 26 1 journée Jeudi

LA TVA APPLIQUEE AUX TERRAINS A BATIR - Notion fiscale de terrain à bâtir
Régime des acquisitions faites par les particuliers pour la construction de logement :
les conséquences de l'exonération de TVA sur la situation fiscale des vendeurs ;
l'exigibilité de la TVA sur marge ; le cas particulier des lotissements communaux.
Redevable de la TVA et expression du prix de vente (redevable légal et 6e directive
TVA, substitution conventionnelle de redevable). Opérations de lotissement : le choix
entre le régime des achats reventes et celui de la TVA Ventes de terrains contre
remise de locaux : conditions d'application de la TVA.

LA TVA APPLIQUEE AUX IMMEUBLES BATIS - Notion d'immeubles neufs : Notion
d'achèvement. Vente à un marchand de biens. Rénovation et TVA : Le point sur les
nouveaux critères d'application de la TVA immobilière.

LE NOUVEAU REGIME DES PLUS - VALUES IMMOBILIERES -

Opérations imposables (Ventes et opérations assimilées, apports en société,
partages, lotissements occasionnels). Biens imposables (immeubles et droits réels
immobilier). Personnes imposables

Détermination de la plus -value
Obligations déclaratives - modalité d'imposition

Les diagnostics immobiliers : la réglementation

Atelier F27 1/2 Journée - Mardi matin Mardi après-midi

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le dossier de diagnostic technique
La certification de personne

LES DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Plomb - CREP. Amiante. Termites. Gaz. Risques naturels et technologiques.
Performance énergétique. Électricité

LES AUTRES "DOCUMENTS" EXIGIBLES

Attestation de superficie "Loi Carrez"
Diagnostic technique de l'état apparent de l'immeuble avant mise en copropriété
État des lieux relatif à la conformité du logement aux normes de surfaces et d'habitabilité.

Le géomètre-expert et le marché des diagnostics immobiliers

L'expertise en estimation immobilière

Atelier F28 - 1 journée Mardi

De l'évaluation à l'expertise. L'expert évaluateur.

Principes et méthodes d'évaluation (doctrines et normes, différentes notions de valeur, méthodologie, mesurage et pondération, typologie des revenus et taux associés).

Applications : valeur vénale des terrains agricoles

 Biens à usage d'habitation

 Immeubles d'activité

 Locaux monovalents.

La mission d'expertise (contrat, réalisation, rapport).

Déontologie et confraternité (indépendance, objectivité).

Le management d'entreprise

Atelier F29 1/2 journée - Mercredi matin , Mercredi après midi

L'entreprise doit évoluer dans un environnement ouvert, ce qui n'est pas sans conséquence majeure. D'une part, elle doit de plus en plus s'adapter pour répondre durablement à sa clientèle. D'autre part, elle doit fidéliser des compétences devenues rares et enfin elle doit réussir à mobiliser les ressources pour rester dans « le coup » et optimiser ses « coûts ».

L'entreprise face à ses enjeux internes et externes :

- Le management de l'entreprise : une clé du succès.
- Les contours du management : la gestion moderne des ressources humaines

Débat sur les évolutions rencontrées dans la conduite de l'entreprise

- Les difficultés rencontrées
- Les pratiques utilisées

Réponses : le management de l'entreprise

- Les facteurs clés de succès

La démarche qualité

Atelier F30 1/2 journée - Jeudi matin , Jeudi après-midi

Découvrir les concepts de management de la qualité et bien comprendre la finalité et les intérêts de la démarche qualité.

Les différentes notions de qualité.

Les principes de management

La finalité de la certification Iso 9001

L'application au cabinet de géomètre-expert.

La présentation des outils mis en place dans les cabinets.

Les différentes phases d'une démarche qualité.

Exemples concrets.